

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 25 juin 2024

Recours à l'emprunt 17 100 000 € dont BP 1 000 000 €, Budget eau 6 600 000 €, budget assainissement 4 800 000 €, transports urbains 600 000 €, tramway 2 100 000 €, immobilier d'entreprises 2 000 000 €

Convocation du : 18 juin 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :

Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

N° BC_2024_0062

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-10 de son annexe,

Afin de réaliser son programme d'investissements 2024, Annemasse Agglo recherche un partenaire bancaire pour couvrir son besoin de financement.

L'enveloppe totale est estimée à **17 100 000 €** répartie sur plusieurs budgets de la manière suivante :

■ Budget principal :	1 000 000 €
■ Budget de l'eau :	6 600 000 €
■ Budget assainissement :	4 800 000 €
■ Budget des transports urbains :	600 000 €
■ Budget du tramway :	2 100 000 €
■ Budget immobilier d'entreprises :	2 000 000 €

Plusieurs banques ont été consultées et le résultat est retrace dans le tableau joint à la présente délibération.

Après analyse des différentes offres, il est proposé au bureau communautaire de retenir les offres de prêt suivantes:

Objet du prêt : financement des investissements 2024

Budget : principal

Banque : Agence France Locale

Montant : 1 000 000 €

Durée du prêt : 20 ans

Score Gissler : 1A

Périodicité des échéances : Trimestrielles

Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêt : taux fixe 3,47 %

Mode de calcul: Exact/360

Commission d'engagement : NEANT

Frais de dossier : NEANT

Budget : eau

Banque : Agence France Locale

Montant : 6 600 000 €

Durée du prêt : 20 ans

Score Gissler : 1A

Périodicité des échéances : Trimestrielles

Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêt : taux fixe 3,47 %

Mode de calcul: Exact/360

Commission d'engagement : NEANT

Frais de dossier : NEANT

Budget de l'assainissement

Banque : Agence France Locale

Montant : 4 800 000 €

Durée du prêt : 20 ans

Score Gissler : 1A

Périodicité des échéances : Trimestrielles

Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêt : taux fixe 3,47 %

Mode de calcul: Exact/360

Commission d'engagement : NEANT

Frais de dossier : NEANT

Budget des transports urbains

Banque : Agence France Locale

Montant : 600 000 €

Durée du prêt : 20 ans

Score Gissler : 1A

Périodicité des échéances : Trimestrielles

Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêt : taux fixe 3,47 %

Mode de calcul: Exact/360

Commission d'engagement : NEANT

Frais de dossier : NEANT

Budget du tramway

Banque : Agence France Locale

Montant : 2 100 000 €

Durée du prêt : 20 ans

Score Gissler : 1A

Périodicité des échéances : Trimestrielles

Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêt : taux fixe 3,47 %

Mode de calcul: Exact/360

Commission d'engagement : NEANT

Frais de dossier : NEANT

Budget du tramway

Banque : Agence France Locale

Montant : 2 000 000 €

Durée du prêt : 20 ans

Score Gissler : 1A

Périodicité des échéances : Trimestrielles

Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêt : taux fixe 3,47 %

Mode de calcul: Exact/360

Commission d'engagement : NEANT

Frais de dossier : NEANT

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le recours à l'emprunt d'un montant total de 17 100 000 € répartis entre différents budgets tels qu'indiqués dans le corps de la présente délibération ;

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer les contrats correspondants ;

DE DIRE que les crédits sont prévus en recettes de la section d'investissement, compte 1641 à chacun des budgets concernés pour l'exercice 2024.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.